

Loi allouant à Sa Majesté certaines sommes d'argent pour le service public de l'année financière se terminant le 31 mars 1941.

Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

Loi ayant pour objet d'accorder de l'aide à Sa Majesté pour la défense et la sécurité nationales.

SUBSIDES

La Chambre se forme en comité des subsides, sous la présidence de M. Fournier (Hull).

M. le PRÉSIDENT SUPPLÉANT (M. Fournier, Hull): Nous en étions à l'étude du crédit numéro 422 quand nous avons interrompu nos délibérations pour la sanction royale.

M. LEADER: J'ai donc proposé que l'on réduise les emblavures tout en accordant un prix initial plus considérable pour le nombre de boisseaux livrable. J'ai conseillé en outre que l'on continue de payer l'entreposage sur la ferme au même prix qu'aux éleveurs ruraux. J'ai aussi demandé au Gouvernement d'annoncer le plus tôt possible la ligne de conduite qu'il entend adopter afin de permettre aux cultivateurs d'ordonner leurs ensemencements en conséquence. Je suis retourné chez moi après avoir prononcé ce discours, comme tous les honorables députés, et j'ai tenu des assemblées dans ma circonscription. Il y a eu, je crois, six réunions de ce genre. Mes commettants avaient étudié mon discours et je puis assurer au comité qu'on s'en montrait satisfait. J'ai demandé dans ce discours d'encourager le petit cultivateur canadien. J'y demandais un prix initial plus considérable et je proposais au Gouvernement de fixer le nombre de boisseaux que chaque agriculteur serait appelé à livrer, en permettant aux petits cultivateurs de fournir une quantité déterminée et en complétant ce contingent le cas échéant avec le blé produit par les grands cultivateurs. Je ne vois pas pourquoi je ne serais pas du même avis qu'en novembre dernier et quand le Gouvernement a annoncé ce programme, il était tout naturel que je n'y fusse pas favorable. Permettez-moi d'exposer mes motifs.

Je crois que le Gouvernement, en annonçant qu'il n'accorderait qu'un prix initial de 70 c. le boisseau pour la récolte de cette année, a provoqué la chute du prix du blé. Le 13 mai, le lendemain de cette déclaration, le blé de mai se vendait à Winnipeg 77½ c. et à Chicago 85½ c. Le 2 avril, le blé de mai de Winnipeg se vendait 76 c. et 7 et 92 c. et 1/8 sur le marché de Chicago. Autrement dit, le prix du blé de mai était descendu de 7/8 de c. depuis l'annonce du programme et marquait une hausse de 6 c. et 3/8 sur le marché de

Chicago. C'est une preuve suffisante, je crois, que le Gouvernement, en annonçant sa décision d'accorder un prix de 70 c., a provoqué un abaissement dans le prix du froment et son maintien à ce bas niveau.

Voici le commentaire du *Citizen* d'Ottawa:

On a cru que l'abaissement du prix initial fixé par la Commission du blé pour la récolte de 1941 avait été prévu et que ce fait explique l'inactivité du marché.

Le lendemain, les journaux de Winnipeg publiaient à peu près la même chose. Le point important, c'est que depuis que l'annonce en a été faite, le prix de notre blé a baissé alors que celui de Chicago a monté; c'est une preuve concluante que cette nouvelle a eu pour effet de faire baisser le prix au pays.

La déclaration du ministre de l'Agriculture à l'effet qu'il avait incorporé dans ce projet du Gouvernement la plupart des recommandations du comité consultatif de la Commission du blé et de la Fédération des agriculteurs canadiens m'a grandement surpris. Il est possible qu'il ait fait siennes quelques-unes des recommandations les moins importantes, mais pas les principales. Les mesures essentielles préconisées par ces deux organismes étaient définitivement destinées à relever le prix initial, et c'est ce point qui est à la base de tout le projet. D'ailleurs, tous les autres organismes dont j'ai entendu parler ont déclaré que le prix initial devrait être plus élevé.

Le ministre a consigné au hansard les recommandations de la Fédération des agriculteurs canadiens ainsi que celles de la Commission canadienne du blé, je crois. Voici celles du gouvernement de la Saskatchewan. Elles sont contenues dans le *Western Producer* et je ne doute aucunement de l'authenticité de ces extraits. Les voici brièvement:

1. Relèvement, de 70c. à 85c. le boisseau du prix initial statutaire fixé par la Commission du blé.
2. Augmentation de l'impôt de transformation de 15c. à 50c. le boisseau sur les produits du blé destinés à la consommation domestique.
3. Continuation des livraisons par contingents, à mesure qu'il y aura de l'espace disponible dans les entrepôts.
4. Aide du gouvernement fédéral aux cultivateurs désireux de construire des greniers convenables.
5. Avance au cultivateur pour cette partie du contingentement dont il ne peut effectuer immédiatement la livraison.
6. Prise à charge des reports de blé par le Gouvernement, à la fin de l'année courante, à titre de contribution essentielle à l'effort de guerre.

J'appelle l'attention de la Chambre sur le fait que le gouvernement de la Saskatchewan a demandé un prix initial plus élevé, prix qu'il a fixé à 85c. le boisseau. La Fédération des